

Budget rectificatif 2/2009: Entreprise commune SESAR; Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies ECDC; Agence ferroviaire européenne ERA; Services GMES opérationnels; Facilité alimentaire

2009/2010(BUD) - 22/04/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 646 voix pour, 24 voix contre et 7 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement européen rappelle que ce projet de budget portait sur les points suivants :

- les tableaux des effectifs de l'entreprise commune Single European Sky ATM Research (SESAR) et du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC),
- la modification du tableau des effectifs de l'Agence ferroviaire européenne (ERA),
- les modifications apportées aux commentaires budgétaires de l'action préparatoire "Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité" (GMES).

Il rappelle également que le projet de budget avait pour objet d'inscrire formellement au budget 2009, ces ajustements budgétaires.